

SCHAERBEEK – Avenue Louis Bertrand, 37. Ancien presbytère de Saint-Servais.

Une visite de l'ancien presbytère de la paroisse Saint-Servais a été organisée à la demande de la CRMS le 9 juillet dernier dans le cadre d'un projet de transformation assez lourd du bâtiment. Celle-ci s'est déroulée en présence de Mme M. Demanet, Mme A. de San et M. Ch. Frisque (C.R.M.S.) ainsi que de Mme M. Kreutz (D.M.S.).

D'après l'architecte en charge du projet de transformation, le bâtiment daterait de peu après 1845, c'est du moins ce que laissent entendre les comptes-rendus des séances du Conseil Communal de juillet, août et septembre 1845. Quant aux plans de permis de bâtir, ils ont été signés par Tilman François Suys. Peu avant, ce dernier avait restauré l'église Saint-Servais qui disparut quelques années plus tard, lors de l'ouverture de l'avenue Louis Bertrand.

La visite du bâtiment a permis de confirmer son intérêt patrimonial intrinsèque ainsi que l'opportunité d'entamer une demande de classement du bien en regard de la rareté des constructions dues à Tilman François Suys encore debout à Bruxelles.

Les éléments à considérer dans cette proposition de classement devraient être examinés comme suit :

- Le bâtiment proprement dit, son annexe et les entrées cochères qui encadrent le bâtiment (la façade était, avant la création de l'avenue Louis Bertrand, au droit de l'alignement. Les enduits côté avenue et la porte principale sont très probablement contemporains de l'avenue).
- Le parc en intérieur d'îlot qui comporte un arbre probablement centenaire. Le mur de clôture qui fait l'arrière des maisons de l'avenue Louis Bertrand était à l'origine la clôture vers la rue Teniers disparue ;
- La zone de recul consécutive à la création de l'avenue Louis Bertrand et la grille en fer forgé au droit de l'alignement nouveau.

La Commission souhaite toutefois étoffer le dossier avant d'examiner plus avant cette proposition de classement. Elle espère pouvoir obtenir des informations complémentaires sur le bâtiment et ses abords auprès de la gestionnaire du dossier à la Commune ainsi que dans l'étude historique du bâtiment que l'architecte, chargé du projet de transformation du bien, s'est engagé à fournir lors de la concertation.